



Ministère de
l'Équipement,
des Transports
et du Logement



Centre
d'Études
Techniques de
l'Équipement
du Sud-Ouest
Laboratoire Régional de Toulouse

PPR GARONNE SUPERIEURE

CARTE DES ALEAS
MOUVEMENTS DE TERRAIN

COMMUNE DE
MELLES

P.P.R. approuvé
Le : 20 DEC. 2007

Dossier N° 20-31-035-2003 / 20-045

Date : le 21 juin 2004

LEGENDE

Aléas "glissements de terrain"

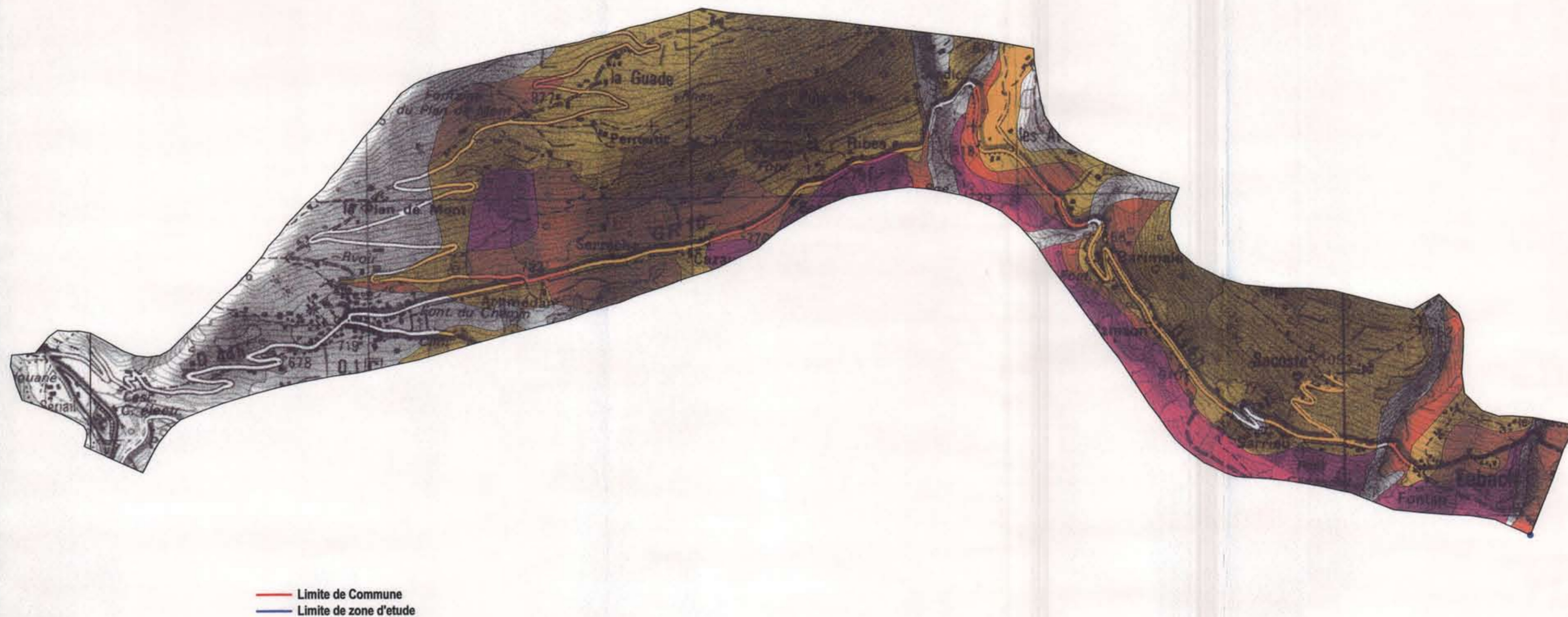
- Aléa considéré comme nul:** zone stable.
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)
- Aléa faible:** zone actuellement stable mais restant sensible aux mouvements de terrain.
(zone incertaine dont la stabilité est difficilement appréciable)
- Aléa modéré:** zone potentiellement instable et zone instable présentant des signes d'instabilité de faible intensité (pente en équilibre limite où déjà glissée)
- Aléa fort:** zone fortement exposé aux mouvements de terrain et zone instable affectée par des mouvements actifs de moyenne à forte intensité.

Aléas "chutes de pierres et de blocs"

- Aléa considéré comme nul:** zone stable.
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)
 - Aléa faible:** massifs rocheux instables produisant des chutes de pierres
 - Aléa modéré:** massifs rocheux instables produisant des chutes de blocs
 - Aléa fort:** massifs rocheux instables produisant des éboulements en masses limitées
- Limite supposée de propagation**

Remarques: Les aléas correspondant aux instabilités pouvant se manifester sur:
- les talus rocheux en bordure de route,
- les berges des principaux cours d'eau,
ne sont pas représentés sur cette carte au 1/10 000e compte tenu de la trop grande échelle du fond de plan.
De plus, cette carte ne représente pas les mouvements de terrain imputables à la sécheresse ni les aléas karstiques.
Les couleurs et trames adoptées sur cette carte sont destinées à en faciliter la lecture. Elles n'ont pas de signification particulière.

ALEAS "GLISSEMENTS DE TERRAIN"



ALEAS "CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS"

